

**Département d'Eure et Loir
Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 mai 2018

L'an **deux mille dix-huit**

Le **vendredi vingt-cinq mai** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, Anne-Marie HAIE, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LÉGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Ludovic DESHAYES, Isabelle MANCEAU, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Michèle BORNIAMBUC, Jean-François NOËL du PAYRAT, Frédéric LAIGNIER

Etait absent excusé : Ludovic DESHAYES

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1°/Situation financière

M. le Maire présente la situation financière provisoire de la commune à la date du 15 mai 2018

↳ Budget général

- Fonctionnement : 550.984 € en dépenses pour 1.444.941 € de recettes (tenant compte du report 2017)

- Investissements : 671.245 € en dépenses pour 126.431 € de recettes

Pour information

2°/ Indemnités de conseil au trésorier

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 DU 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leur établissements publics, aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide :

D.2018/05/25-01
INDEMNITES DE
CONSEIL AU
TRESORIER

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
 - d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %
 - que cette indemnité sera accordée au comptable de l'année 2018, à savoir :
 - Monsieur Patrick CHEVALLIER
- Adopté à l'unanimité.

D.2018/05/25-02
 DEMANDE DE SUBVENTION
 2^{ème} TRANCHE -
 RESTAURANT
 SCOLAIRE

3°/ Subvention FDI pour restaurant scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet de construction d'un restaurant scolaire a été adopté le 27/01/2017 par délibération n° D.2017/01/27-02.

Une subvention au titre du FDI 2017 pour construction d'un restaurant scolaire (projet structurant) a été demandée par délibération en date du 27/01/2017, sollicitant un financement de 50 % sur un montant arrêté à 600 000 € HT.

Cette subvention de 300 000 € a été obtenue, sachant que, après accord entre les parties, les travaux sont tranchés :

- Tranche 1 : 150 000 € de subvention (2017)
- Tranche 2 : 150 000 € de subvention (2018)

Sur les deux années 2017 et 2018.

Monsieur le Maire confirme cette opération et sollicite la subvention de 150 000 € au titre de la tranche 2.

Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

1°/ Mise en place de la PSQ (Police de Sécurité au Quotidien)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la PSQ, la Gendarmerie de DREUX assure 2 permanences par mois dans la salle « séquoia » au rez-de-chaussée de la mairie, le matin de 9 H 30 à 12 H 15. Les gendarmes font des sorties en VTT dans le village, contactent les commerçants. A ce jour, il n'est pas prévu qu'ils verbalisent ou qu'ils enregistrent des plaintes mais cela pourra être éventuellement se faire.

Monsieur le Sous-Préfet doit inaugurer cette permanence jeudi 30 Avril prochain.

Une information sera donnée dans la prochaine lettre municipale.

D.2018/05/25-03
 JURY ASSISES

2°/ Désignation des jurés

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises.

Pour Cherisy, il est nécessaire de tirer au sort 3 personnes sur la liste électorale.

Adopté à l'unanimité.

3°/ Point sur le tableau des effectifs (recrutement)

Monsieur le Maire informe qu'une mise au point du tableau indiquant les postes créés et les postes réellement occupés est actuellement en cours.

Les postes non occupés devront être supprimés.

Au niveau des espaces verts, suite à une mutation et à un contrat avenir non renouvelé, une annonce avait été mise. 25 candidatures ont été reçues, des entretiens ont été effectués.

Un agent a été recruté et un autre doit prochainement intégrer l'équipe communale.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été inscrite au concours de village fleuri. Il rappelle qu'il est désormais interdit de traiter les mauvaises herbes. La période

printanière fait que l'herbe pousse rapidement. De plus, de nombreuses plantations sont faites à la même période si bien qu'il peut y avoir du retard dans l'entretien général de la commune. Il est rappelé que les particuliers doivent nettoyer et désherber leurs trottoirs.

4°/ Accueil de jeunes pour préparation Bac Professionnel Gestion Administrative

M. le Maire informe avoir reçu un courrier de la maison de l'emploi et de la mission locale de DREUX recherchant des lieux de stages pour jeunes. Le coût à charge de la commune n'a pas été indiqué.

Le conseil municipal reste en l'attente de cette information avant de se prononcer.

5°/Etude de sécurité et de vitesse sur le hameau de Raville

M. le Maire informe les conseillers municipaux d'une pétition signée par des habitants de Raville concernant la sécurité et la vitesse excessive dans ce hameau.

M. le Maire a évoqué ce sujet avec l'entreprise CERYX de CHERISY. Cette dernière peut faire un comptage des véhicules, des camions, enregistrer les vitesses, proposer des solutions de chicanes ou autres, et être présente lors d'une réunion avec les habitants de RAVILLE.

Ceryx a été établi un devis d'un montant de 2.840 € H.T. .

Le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce devis. 2 conseillers se sont abstenus. Adopté.

Dans un autre sujet, M. le Maire informe les conseillers municipaux avoir reçu une lettre de l'agglomération du pays de Dreux relayant une réclamation de la clinique vétérinaire Pasteur de Dreux. M. le maire confirme bien qu'aucune convention n'est signée entre la commune et cette clinique car la commune ne veut pas prendre à sa charge les soins prodigués sur des animaux errants de provenance inconnue emmenés par des particuliers à cette clinique.

III – URBANISME

1°/ PLU : compte rendus des réunions PPA et publique du 19 avril dernier

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le cabinet BE AUA a transmis les deux compte rendus des réunions du 19/04/2018. Les éventuelles remarques des personnes associées sont attendues.

Le cabinet BE AUA signale qu'un nombre de logements doit être défini dans chaque zone d'orientation. Mr le Maire indique que ce point sera étudié ultérieurement.

Pour information.

2°/ Projet Cession ex terrain MARIGAUX cadastré D 1073 (561 m2)

M. le Maire expose au conseil municipal que le terrain construit situé 7 Rue Charles de Gaulle A CHERISY avait été divisé et que la commune avait acheté le terrain situé à l'arrière.

M. le Maire a rencontré le propriétaire de la maison qui a émis le souhait de racheter la partie arrière à la commune.

Les membres du conseil municipal souhaitent revoir ce dossier en détail puisque ce terrain devait initialement servir pour un projet de logements sociaux.

M. le Maire doit recontacter l'organisme HLM pour savoir si ce projet est toujours envisagé suite à quoi une décision sera prise par le conseil municipal.

3°/ Subvention éclairage public

M. le Maire informe le conseil municipal que des tableaux de consommation électrique ont été réalisés. Il en ressort que le coût annuel (englobant le chauffage et l'électricité des biens communaux et l'éclairage public se montant à 40.000 €) est de 70.000 €.

Malgré la pose d'ampoules de basse consommation, le coût global reste identique du fait de l'augmentation régulière des prix.

Les membres du conseil municipal souhaitent étudier diverses solutions afin de réaliser des économies (revoir les réglages d'horloge, diminuer voire supprimer l'éclairage public la nuit notamment durant l'été ...) ;
L'agglo du Pays de Dreux informe qu'une Commission d'Economies d'Energie (C.E.E.) existe. Une demande de subvention peut être faite dans le cadre de rénovation de l'existant. Le montant de subvention est de 10 % des travaux.
Le conseil municipal autorise M. le maire à faire cette demande.

IV – TRAVAUX

1°/ Réfection et sécurisation du réseau basse tension Chemin des Hirondelles

M. le Maire informe que la SICAE propose de réaliser à sa charge le remplacement des fils nus par un cordon (en torsade) aérien.

Toujours sur FERMAINCOURT, M. le maire signale que suite à la réalisation d'un diagnostic de risque de caves, un dossier a été monté auprès de Foncier Experts pour réalisation d'une couche de roulement chemin des Hirondelles. Le coût estimé est de 80.000 € et une subvention de 24.000 € pourrait être obtenue auprès du conseil départemental.

2°/ Travaux église

M. le maire a reçu un courrier de l'association st Pierre demandant que divers travaux soient effectués à l'église à savoir :

- Réparations de fuites au niveau de la toiture
- Murs à restaurer
- Plafond de la chaufferie à refaire
- Porte à repeindre

Mr MOREAU-PAGANELLI signale qu'il faudrait également prévoir la pose d'un isolant phonique au niveau du passage de la cloche. Il doit demander un devis
Ces travaux sont inscrits dans les divers projets communaux.

M. le maire indique que le tableau au-dessus de l'hôtel serait à restaurer.

Il demande qu'une commission se crée afin d'étudier cette restauration et de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

Cette commission sera composée membres suivants : Mrs Christian BOUCHER, Bruno LOQUET, René-Jean MOREAU-PAGANELLI et Jean-François NOEL du PAYRAT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux à réaliser.

3°/ Remplacement et création de points lumineux rue des Gravier Raville

M. le Maire informe avoir reçu un devis de l'Entreprise SES devant remplacer les anciennes raquettes abimées par des raquettes déjà en stock. Adopté.

V – DEVIS TRAVAUX

D.2018/05/25-04
EXTENSION DU SYSTEME DE
VIDEO PROTECTION DE
LA COMMUNE

Vidéo-protection

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité qu'il y a d'étendre le système de vidéo protection de la commune par rapport à des sites à risques (notamment les cabinets médicaux et la pharmacie). Il serait donc proposé de poser trois nouvelles caméras :

- Une rue de Marsauceux en protection de la maison médicale
- Une rue Victor Hugo e protection du cabinet médical
- Une en protection de la pharmacie rue Charles de Gaulle.

A ce titre deux entreprises ont été consultées :

- 1°) la Sté EUROFEU agence de Chartres
- 2°) la Sté SECURA ONE des Ulys

- La société EUROFEU fait une offre à hauteur de 22 285,20 € H.T.
- La société SECURA ONE fait une offre à hauteur de 21 279 € H.T.

Sachant que cette dernière société intègre une évolution de la liaison radio entre le clocher de l'église et la mairie, sachant que l'adjonction de caméras supplémentaires nécessitera un débit plus important.

Dans ce tarif une maintenance du système existant sera réalisée.

L'entreprise se chargera du dossier préfectoral.

Après analyse des offres, suite à la commission d'appel d'offre réuni le 24 mai dernier, M. le Maire propose de retenir la société SECURA ONE pour un montant de 21 279 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à nouveau des vols de fleurs ont été commis au cimetière sur une tombe.

Dans le sujet précédent évoquant une recherche d'économies d'énergie, et de peut-être éteindre l'éclairage public la nuit, le problème des vols est soulevé (seront-ils plus fréquents ?)

Démolition atelier et maison MATHIEU

M. le Maire expose au conseil municipal que l'ancien atelier et l'ancien logement occupé par Mr MATHIEU Henri doivent être démolis. L'entreprise MARTIN de Luray a été sollicitée.

Le devis de 14.000 €. Adopté à l'unanimité.

VI – RESTAURANT SCOLAIRE

Tel qu'indiqué ci-dessus, après démolitions nécessaires à la future construction du restaurant scolaire, Mr le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux sont prévus à hauteur de 900.000 € pour 450 M² de surface. Mr LATOUR, architecte, est maître d'oeuvre et Mr DESFORGES du cabinet GD ECO est assistant de maîtrise d'ouvrage.

Une étude de sol a été faite ; un affaissement a été repéré et sera comblé.

Le permis de construire a été déposé ; son instruction sera de 5 mois.

Le choix des entreprises devra se faire avant le 14 Juillet.

La commission des travaux se réunira toutes les semaines dès mi-septembre 2018.

Après la construction de ce bâtiment, il faudra étudier les abords devant ce restaurant scolaire et la cour de l'école maternelle (stationnement à réorganiser). Cela se fera dans le cadre d'un nouveau marché de maîtrise d'oeuvre.

1°/ Choix du contrôleur technique et de la coordination SPS

D.2018/05/25-05

CHOIX DU CONTROLEUR
TECHNIQUE POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DU BATIMENT MIXTE
(RESTAURANT SCOLAIRE

ALSH)

Dans le cadre de la construction du bâtiment mixte scolaire ALSH, M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de faire le choix d'un contrôleur technique.

Trois cabinets ont été consultés :

- Le bureau Véritas à Chartres
- La Socotec à Mainvilliers
- L'Apave à Chartres

Après ouverture des plis, la commission d'appel d'offres réunie le 24 mai dernier a constaté

Les offres suivantes :

- Véritas 12 555 €
- Socotec 9 460 €
- Apave 10 575 €

Socotec étant le moins disant, M. le Maire propose de retenir ce cabinet pour la mission de contrôle technique de l'opération pour un montant de 9 460 € H.T.

Adopté....

Dans le cadre de la construction du bâtiment mixte scolaire ALSH, M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de faire appel à un cabinet pour la mission SPS (sécurité

Protection de la Santé des travailleurs).

Trois cabinets ont été consultés :

- Le bureau Véritas à Chartres
- La Socotec à Mainvilliers
- L'Apave à Chartres

Après ouverture des plis, la commission d'appel d'offres réunie le 24 mai dernier a constaté Les offres suivantes :

- Véritas 6 100 €
- Socotec 5 152,50 €
- Apave 9 085 €

Socotec étant le moins disant, M. le Maire propose de retenir ce cabinet pour la mission de contrôle technique de l'opération pour un montant de 5 152,50 € H.T.

Adopté....

2° / Rapport étude de sol

Mr le Maire donne communication du rapport d'étude de sol réalisé par le cabinet GINGER dans le cadre de la future construction du restaurant scolaire.

VII – RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Mr Christian Boucher informe les membres du conseil municipal que la commission a travaillé sur l'étude de gaspillage alimentaire faite en février et mars 2018.

La semaine de février est faussée car c'est celle où il y a eu de la neige, beaucoup d'enfants absents et donc beaucoup d'aliments jetés.

La semaine du 12 au 16 Mars 2018 est beaucoup plus fiable (entrée, plat, légumes).

Il a été remarqué que les enfants n'aiment pas certains aliments (choux, haricots plats ...)

Le nouveau self-service, tel que prévu dans le futur restaurant scolaire devrait éviter le gaspillage (présentation différente des aliments ...).

La moyenne nationale de gaspillage alimentaire est identique à ce qui se passe à CHERISY.

Par exemple, en primaire, pour 430 gr de repas fourni, 110 gr sont jetés.

Actuellement, du côté primaire, les enfants se servent eux-mêmes (obligatoirement un peu de chaque plat) et doivent manger ce qu'ils ont pris.

Du côté de l'école maternelle, Mr BOUCHER indique que la semaine du cirque initialement prévue du 14 au 18 mai a été annulée tardivement et reportée du 04 au 08 Juin 2018 au stade. Un spectacle et la fête de distribution des prix se tiendra le dernier soir, à savoir le vendredi 08 Juin 2018 à 20 H 30.

L'école maternelle rencontre un souci d'effectifs, avec une prévision de 85 élèves à la prochaine rentrée de septembre 2018. Pas de risque pour cette rentrée mais gros risque de fermeture en septembre 2019. En cas de fermeture, pour rouvrir une classe, il faut 95 élèves.

Côté primaire, une classe de mer est organisée fin juin. La subvention exceptionnelle (déjà votée) de 4000 € peut être versée à la coopération scolaire. Cette somme permettra à l'école de financer leurs divers projets.

L'expérience pédagogique de jardinage (fait par les enseignants et les élèves) continue.

Les enfants de l'école primaire ont transmis à la mairie une demande de subvention de développement durable pour écogestes, économies d'énergie, sensibilisation ...)

M. le maire signale que cette demande impose à la commune d'engager des travaux dans tous les bâtiments communaux et pas seulement à l'école primaire.

De ce fait, le conseil municipal donne un avis négatif à cette demande.

Concernant les tennis, Mr BOUCHER informe avoir rencontré Mme DIAZ s'occupant du

« Cherisy Tennis Club ». Ce club rencontre des difficultés (tennis défectueux, pas de professeur ...) et va donc se mettre en sommeil fin juin 2018.
Il est envisagé de remédier à l'état désastreux des tennis. Mr BOUCHER a un premier devis (3299 € HT pour le 1^{er} court et 2999 € HT pour le 2 court) et va demander un autre devis afin de comparer.
Avant de faire les travaux, il convient d'envisager l'avenir, soit par la création d'une nouvelle équipe au sein du club actuel soit par la reprise des tennis par la commune (avec un fonctionnement de réservations sur internet comme pour le squash) ;

M. le maire rappelle qu'il demande les comptes financiers des associations.
Isabelle MANCEAU membre du CHERISY TENNIS CLUB suggère que la subvention prévue pour le cherisy tennis club en 2018 ne lui soit pas versée du fait de la mise en sommeil de l'association.

Mr BOUCHER informe le conseil municipal qu'un devis de diagnostic amiante pour les deux écoles a été demandé. Ce document est réclamé par l'Inspection Académique.

VIII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le maire informe le conseil municipal avoir reçu un tableau de la part des deux filles de Mme CONTAMIN Monique, récemment décédée. Ce tableau avait été peint par Mr LAMBERT Roger, ancien habitant de CHERISY.
Les membres du conseil municipal remercient pour ce don.

M. le Maire informe le conseil municipal du prochain passage du Tour de France le 14 Juillet 2018 à Fermaincourt. A cet effet, il est prévue que le conseil départemental refasse la couche de roulement (pendant deux nuits).
A cette occasion, Mr BOUCHER signale que les enfants du centre de loisirs réaliseront des vélos fleuris et qu'ils seront exposés à FERMAINCOURT.
Ce passage du Tour de France sur notre commune le jour du 14 Juillet ne fera que décaler le démarrage des jeux habituels dans la cour de l'ancienne mairie mais ne modifiera pas le reste de l'organisation habituelle.

M. le Maire informe le conseil municipal que la DDT a pris la décision de couper environ 200 pins en bordure de route nationale 12 et à la Croix de Raville, à cause de nids de chenilles processionnaires.

TOUR DU TAPIS

- | | |
|-------------------|---|
| Christian BOUCHER | <p>↳ Signalement stationnements abusifs dans la Rue Charles de Gaulle et des voitures de covoiturage devant l'étude notariale, ce qui enlève des places de stationnements pour les clients des commerçants.
Mr LETHUILLIER rappelle que des particuliers avaient suggéré qu'une aire de covoiturage soit réalisée sur une partie centre de la rue de Paris, ex RN12. Ce sujet sera à étudier.</p> |
| Laurence CHOTARD | <p>↳ Signale que le « Troc Plantes » s'est bien déroulé malgré peu de visiteurs. Il y a eu 7 exposants ; et le temps s'est maintenu.
↳ Rappelle que l'atelier floral aura lieu le 02/06 et que l'atelier cuisine se tiendra le 16/06
↳ Informe que 15 à 18 personnes sont inscrites aux sorties cinéma-séniors</p> |
| B. LOQUET | <p>↳ Informe que la lettre de Juin sortira la semaine prochaine et demande les articles auprès des associations
↳ Signale qu'il est envisagé une sortie pour les jeunes dans un lieu d'énigmes à Chartres ; une réunion de la commission</p> |

- des jeunes se tiendra en mairie le mercredi 30/05 à 19 H.
- ↳ Informe que la date nationale de la journée de l'environnement est le samedi 15/09/2018. Il est donc envisagé d'organiser cette journée sur CHERISY. Il faudra prévenir les écoles afin que les enfants soient sensibilisés à cette action.
 - ↳ Signale l'agrandissement de la zone d'activités de Vernouillet financée par l'Agglo du Pays de Dreux, alors que celle de CHERISY n'évolue pas.
- D. LEGER
- ↳ Signale que la sente derrière l'église n'est pas entretenue, que les barrières de chantier sont restées en place. Il en est de même pour un tuyau rouge. Demande si une fontaine et un banc seront mis en place.
 - ↳ Remarque que les locaux de chez BEDARD sont vides et qu'il serait utile de réfléchir à leur utilisation. Signale que de nombreuses ronces sont sur ce terrain.
 - ↳ Signale les incivilités des habitants possédant des chiens lorsqu'ils les laissent crotter devant les portails des particuliers ce qui est très désagréable.
- D. ROBERT
- ↳ Signale que le préfet a réactualisé l'arrêté des chardons
 - ↳ Informe avoir assisté à une réunion de Suez concernant l'épandage de boues. Il n'y en pas sur le territoire de CHERISY.
 - ↳ Informe avoir assisté à une réunion de l'Agglo service déchets. Il n'y a plus de collecte d'amiante d'ici la fin de l'année.
- Mr le Maire indique qu'il y a une réflexion globale de l'Agglo au sujet de la collecte des déchets et que la déchetterie de DREUX fonctionne bien.
- ↳ Signale que l'Agglo est pénalisée sur la collecte des verres et que les radios médicales vont bientôt être collectées à la déchetterie de DREUX.
 - ↳ Signale que la commission des chemins se réunira le mardi 05/06/2018 à 19 H 00 en mairie.
 - ↳ Signale que la DDT a transmis un mail pour collecter des infos sur les dégâts commis par les nuisibles.
- J. POULAIN
- ↳ Suite aux travaux rue des Mésanges, demande à ce que les plots et piquets soient enlevés ;
 - ↳ Suite aux travaux de bitume à la Mésangère, signale que des gravillons sont été laissés sur un bas-côté de bois.
 - ↳ Signale que 2 nouvelles pancartes sont âbimées au Gaillon.
- Mr le Maire lui indique qu'hier un panneau « CHERISY » a été volé rue de Paris.
- F. LAIGNIER
- ↳ Demande la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Quelle serait la place choisie, une aide financière peut-elle être allouée ?
- Mr le Maire lui répond avoir demandé à ce que CHERISY soit commune test. Ce sujet va être étudié par le SIE ELY (qui paye, de quelle manière ...). Une borne est en place sur Ste Gemme mais une nouvelle génération de borne existe.
- ↳ Demande l'égavage d'arbres dans les Hauts de Cherisy.
- Mr le Maire lui indique qu'un employé communal (devant être embauché prochainement) pourra le faire.
- ↳ Evoque la mise aux normes des zones d'activités de l'Agglo (tout identique dans toutes les zones). Qu'en est-il pour celle de CHERISY ?
- Mr le maire lui répond que plusieurs directeurs se sont suivis

à l'Agglo. De ce fait, rien n'avance particulièrement vite , et rien n'a changé dans les zones de CHERISY depuis que notre commune a intégré l'Agglo. Il indique souhaiter que la rue des forts soit finie.

M. BORNIAMBUC

↳ Suite aux travaux de Raville, demande que les piquets et rubalises soient enlevés car cela fait négligé et c'est dangereux.

Mr le maire lui indique avoir demandé aux agents communaux de le faire et signale que mr HUCHET du cabinet Foncier Experts lui a dit que l'entreprise PIGEON allait réengazonner sous quinzaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 50.